

La situation des féministes en Allemagne : de nouvelles protestations

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 406

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi



DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Ceux qui n'ont jamais
souffert ne savent rien ;
ils ne connaissent ni les
biens ni les maux ; ils
ignorent les hommes, ils
s'ignorent eux-mêmes.

FÉNELON.

Le droit au travail de la femme¹

La crise économique a déchaîné une attaque mondiale contre le travail de la femme en général, et plus particulièrement contre celui de la femme mariée. Cette attaque s'appuie une fois de plus sur le préjugé qui fait de la femme, non pas une personne, mais un simple moyen dont le législateur a le droit de disposer pour ce qu'il croit être le bien de la société.

Beaucoup croient voir dans l'accroissement du travail féminin une cause du terrible chômage actuel. La grande presse s'est souvent faite le porte parole de cette accusation, pourtant sans fondement. L'opinion publique s'est émue, et les femmes elles-mêmes en sont arrivées à se laisser influencer et à répéter qu'il n'est pas juste qu'une jeune fille prenne le poste que pourrait occuper un père de famille, et encore bien moins qu'une femme mariée, dont la place tout indiquée est dans son ménage, vienne se poser en concurrent sur le marché du travail. Les employées, membres de l'Association suisse des commerçants, ont même déclaré dans leur journal que la lutte contre le double salaire provenant du travail de la femme mariée était fondée et devait être soutenue. Hélas ! ces employées, ne pensant sûrement qu'à réduire la concurrence immédiate, cédent, sans s'en douter peut-être, à des considérations toutes personnelles, et ne voient pas que l'atteinte qu'elles portent, de ce fait, au droit au travail de la femme pourrait avoir des répercussions imprévues, et anéantir rapidement tout ce que les femmes ont mis tant d'années à conquérir, soit leur admission dans presque toutes les professions. Il est toujours dangereux, en effet, de laisser attaquer un principe, et si les femmes ne savent pas être solidaires pour défendre celui de leur droit absolu au travail, elles s'apercevront un jour qu'elles ont elles-mêmes creusé leur fosse.

— Mais est-il exact qu'il existe une relation entre l'évolution du travail féminin et la crise économique actuelle, et une restriction du travail féminin apporterait-elle vraiment une amélioration de la situation ?

On ne conteste pas véritablement à la femme le droit de travailler ; ce qu'on lui conteste, c'est le droit d'accomplir du travail rémunéré. « La place de la femme est à son foyer », répète-t-on sans cesse. Certes, personne n'y contredit : si la femme a un foyer, c'est là qu'elle devrait être sa place. C'est là qu'elle était incontestablement autrefois, lorsque régnait encore le régime de l'économie familiale, lorsque la plus grande partie des biens de consommation devaient être produits par les membres de la famille. Alors la femme avait son activité toute désignée. C'est elle qui filait, tissait, cousait, pétrissait le pain, faisait des réserves de nourriture pour l'hiver, etc. Mais petit à petit la production industrielle s'est substituée à cette production individuelle. Actuellement, les étoffes, les vêtements, sont fournis par la fabrique ; le boulanger fait le pain des familles ; l'eau, le gaz, l'électricité se trouvent partout. Cette évolution formidable de l'organisation sociale a forcément entraîné une révolution dans le travail de la femme, et petit à petit, la ménagère s'est transformée en ouvrière. Ce n'est pas seulement pour combler le vide fait par le travail que leur prenait la fabrique, mais bien plutôt pour être à même de se procurer tous les produits nécessaires à la consommation du ménage que la mère, que la fille de la maison, ont quitté le foyer pour l'usine. La femme, en renonçant à faire une grande partie des travaux qu'elle accomplissait gratuitement, a créé des sources de gain, mais elle a bientôt dû recourir elle-même au tra-

vail salarié pour pouvoir acheter les produits manufacturés. On ne peut rien contre une telle évolution.

Pour que le travail féminin pût être véritablement une des causes de la crise qui sévit en ce moment, il faudrait qu'il se fût accru dans des proportions formidables pendant les années qui ont précédé la période actuelle. Or, tel n'est pas du tout le cas. Le grand développement du travail féminin s'est accompli, dans tous les pays, pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le résultat des recensements généraux des divers pays prouve en effet, que le pourcentage de la population féminine travaillant professionnellement, relativement à la population féminine totale, est à peu près le même partout depuis une trentaine d'années. Dans quelques pays, comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark et l'Italie il a même diminué. En Suisse, le recensement industriel de 1929 prouve également que le pourcentage des femmes employées dans notre commerce, notre industrie et nos métiers est resté le même pendant les 25 dernières années : la participation féminine à l'activité professionnelle était en 1929 comme en 1905 de 33 %. On ne saurait donc soutenir que c'est l'augmentation du travail féminin qui a pesé sur le marché du travail et en a détruit l'équilibre.

L'idée de supprimer le travail féminin pour réduire le chômage permet à une foule de préjugés sur le rôle de la femme au foyer de se manifester. Chacun s'en donne à cœur joie, et les antiféministes ne perdent pas une si belle occasion, cela va sans dire, de renvoyer la femme à son ménage.

Pourtant, il y a une contradiction flagrante à prétendre supprimer le chômage en enlevant leur travail aux gens qui en ont. Il est vrai que l'on pourra alors tout simplement cesser de dénommer « chômage » le manque de travail rémunéré dont souffrira toute la partie féminine de la population ; mais on n'aura pas pour cela augmenté les possibilités de travail.

Cette suppression du travail féminin rémunéré serait-elle du reste vraiment un remède efficace contre la crise ? Lors du recensement fait en Allemagne en 1925, il y avait 11.478.000 femmes occupées professionnellement, dont 6.802.000 (59,3 %) célibataires, 1.030.000 (9 %) veuves ou divorcées, 3.645.000 (31,7 %) mariées. Donc 7.832.000 de ces femmes, qui devaient pourvoir elles-mêmes à leur entretien, ne pouvaient être mises sans autre en dehors du marché du travail. Restaient les 3.645.000 femmes mariées. Or 2.501.335 d'entre elles

n'étaient que des auxiliaires d'entreprises familiales (paysannes, femmes de commerçants ou d'artisans, femmes partageant à domicile le travail de leur mari). Aucune loi ne pouvait exclure du marché du travail ces femmes qu'aucun contrat d'emploi ne liait. Il en était de même des 309.160 travailleuses indépendantes. Il ne restait donc en réalité que 835.600 femmes mariées qui pouvaient être remplacées par des hommes. Mais, parmi celles-ci, 44.233 étaient employées de maison, et il serait assez compliqué de remplacer, par exemple, une bonne d'enfants par un chômeur, maçon de son métier. Enfin diverses enquêtes, faites à la même époque, prouvèrent que le 80 % des femmes mariées qui travaillaient, le faisaient par stricte nécessité économique, et que les priviver de leur gagne-pain, c'eût été plonger immédiatement leur famille dans la ruine. Il ne restait donc qu'environ 150.000 femmes à exclure du marché du travail, et cela alors que le chômage de ce moment-là atteignait déjà 4 1/2 millions de personnes. Le remède aurait été tout à fait inefficace. Divers pays firent également des enquêtes analogues et tous arrivèrent au même résultat. En Autriche, une récente enquête montre que le pourcentage du travail féminin accompli par absolue nécessité économique est encore plus élevé. Le 95,3 % des femmes, auxquelles on demanda si elles préféreraient continuer à travailler dans leur profession ou rester à la maison dans le cas où on leur fournirait les moyens nécessaires à faire vivre leur famille, déclarèrent qu'elles resteraient sans hésitation à la maison. En Amérique, le 58,5 % des femmes mariées indiquaient comme raison principale à leur activité un motif économique. Dans tous les cas, ces chiffres prouvent que, si la suppression du travail féminin devait se généraliser, on aboutirait immédiatement à une très sensible diminution de la puissance d'achat : ce qui ne serait vraiment guère un remède à la crise ! . . .

(A suivre.)

H. ZWahlen.

N. D. L. R. — A propos de cette question du droit au travail de la femme mariée qui se pose à peu près partout, nous sommes heureuse d'informer nos lecteurs qu'en réponse au projet de loi de M. Berra (Genève) obligeant les femmes fonctionnaires qui se marient à démissionner, un « Comité de défense des droits de la femme mariée » s'est constitué sous la présidence de M^{lle} B. Berney, directrice d'écoles, et qui a pris en main la direction de la campagne à mener à Genève. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de la façon dont se dérouleront les événements dans ce domaine.

Les femmes dans les Conseils de paroisse

Le Synode de l'Eglise indépendante neuchâteloise, dans sa session des 6 et 7 juin dernier, avait à se prononcer définitivement sur la question de l'éligibilité des femmes dans les conseils de l'Eglise et au Synode. Cette innovation avait déjà été discutée dans une précédente session, et prise en considération par 61 voix contre 23, les paroisses devant encore être consultées. Treize d'entre elles se prononcèrent en faveur de ce droit nouveau à accorder aux femmes, et douze s'y opposèrent, en général les paroisses de la campagne. A Neuchâtel, l'Assemblée de paroisse vota oui par 240 voix contre 129 non et 70 abstentions.

Les adversaires de l'éligibilité des femmes ont donc pu dire avec quelque apparence de raison que beaucoup d'entre elles ne tenaient nullement à cette extension de leurs droits, puisque les femmes électorales dans l'Eglise pouvaient se prononcer elles-mêmes sur ce point. Mais ils n'ont pas manqué d'appeler aussi à la rescousse la Genèse et saint Paul pour justifier leur opposition. Après une longue discussion, le Synode a voté par 66 oui et 43 non. Mais, malgré cette majorité affirmative des deux tiers, ce vote est négatif, parce que toute proposition comportant une révision de la constitution de l'Eglise indé-

pendante doit être acceptée par une majorité des trois quarts des votants.

On peut toutefois espérer qu'une seconde fois la modification proposée passera, comme il en a été pour la question de l'électorat des femmes dans l'Eglise, qui avait été repoussée la première fois et passa facilement plus tard.

E. J.-V.

Lire en 2^{me} page :

In Memoriam: Virgile Rossel féministe.

E. Go: Les femmes et la S. d. N. La traite des femmes en Orient. II. (avec portrait).

En 3^{me} et 4^{me} pages :

Liste des femmes déléguées à la XVII^e Conférence Internationale du Travail.

Un journal.

Le sort des enfants dans la nouvelle Allemagne.

E. V. A.: La protection légale du travail des femmes et ses résultats en Suisse.

Correspondance: Le féminisme et la T. S. F. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton :

Cécile LAUBER: Le petit homme (trad. française inédite).

J. VUILLIOMENET: Un joli reportage, varié.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Andrée KURZ (Neuchâtel)

Présidente de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille.

(Voir article en 4^e page).

La situation des féministes en Allemagne

De nouvelles protestations

Le 31 mai dernier, sur l'initiative de Miss Rathbone, députée aux Communes, une Conférence de représentantes d'organisations féminines anglaises et de femmes députées s'est réunie dans une salle de Commission de la Chambre. Son ordre du jour était celui-ci: considérer les mesures qui pourraient utilement être prises relativement aux dangers que courent les femmes allemandes de se voir retirer leur droit de vote et d'éligibilité au Reichstag et dans les Parlements des Etats du Reich, aussi bien que relativement aux démissions déjà imposées par le Gouvernement aux femmes occupant des postes supérieurs dans les services officiels et municipaux.

Après des exposés de Miss Rathbone elle-même, qui présidait la séance, de M^{me} le Dr. Joan Fry, récemment de retour d'Allemagne, et d'une femme médecin allemande, la résolution suivante, proposée par Lady Astor et appuyée par Miss Graves, toutes deux députées, fut adoptée:

Cette Conférence de représentantes d'organisations féminines et de femmes députées de Grande-Bretagne désire exprimer le profond regret avec lequel elle a appris la démission forcée de nombreuses femmes allemandes de leurs fonctions administratives, et par là l'empêchement qui est mis à leur activité dans les services publics.

La Conférence exprime sa cordiale sympathie à celles qui ont été ainsi privées de leurs postes. Tout en reconnaissant que les affaires intérieures de chaque pays dépendent essentiellement de sa propre responsabilité, la Conférence estime que toute injustice commise envers les femmes d'une nation doit être profondément ressentie par les femmes de tous les pays, et constitue un obstacle au développement de la bonne volonté et au maintien de la paix entre les nations.

Il fut décidé d'envoyer à l'ambassadeur d'Allemagne en Grande-Bretagne copie de cette résolution, signée par plusieurs femmes députées, et par les représentantes des organisations féminines présentes.

D'autre part, le Comité de Liaison des Organisations féminines internationales a, dans sa séance du 1^{er} juin, tenue à Londres également, voté une résolution de protestation pour être envoyée au Ministère de la propagande à Berlin, et à la presse, au Times notamment;

Le Comité de Liaison des Organisations féminines internationales, profondément ému par la façon dont les femmes sont congédiées dans

¹ Sources de renseignements: M^gte Thibert: Crise économique et travail féminin, Nos avril et mai 1933 de la Revue internationale du Travail (B. I. T., Genève), et Dr. M. Gagg-Schwarz: Neueste Einblicke in die Frauenerwerbsarbeit, No avril 1933 du Journal de l'Association des employées de commerce de Berne.

le travail social, comme dans l'activité pédagogique et professionnelle en Allemagne, exprime son profond regret pour les pertes et les souffrances qu'impliquent ces mesures, et espère vivement que le Gouvernement allemand discontinuera cette politique réactionnaire.

IN MEMORIAM

Virgile Rossel féministe

Les suffragistes viennent encore de perdre un ami fidèle et dévoué, Virgile Rossel, ancien juge fédéral, décédé à Lausanne le 29 mai, dans sa 70^{ème} année. En 1905 déjà, V. Rossel, dans le *Politisches Jahrbuch*, donnait un essai sur *La démocratie et son évolution*, où il affirmait que la civilisation et la démocratie ne s'accorderaient pas éternellement de l'oppression d'un sexe par l'autre, et de l'injustice qui fait des femmes des mineures, politiquement parlant. Il ne cacha jamais ses convictions féministes, et il en eut du mérite, dans un pays où, jusqu'à il y a fort peu de temps, on se faisait regarder de travers lorsqu'on se déclarait féministe. En 1932, il publiait, aux Editions Spes, à Lausanne, sous le titre *Ce que femme veut*, un roman féministe, qui montre une Jurassienne, députée au Grand Conseil, aux prises avec un conflit sérieux entre son mari, son foyer et son mandat politique. Tout se termine le mieux du monde. L'auteur y décrit d'amusants meetings, une campagne en faveur du suffrage et des moyens de propagande dont nous pouvons faire notre profit.

V. Rossel a encore un autre titre à notre reconnaissance: son *Manuel du droit civil suisse*, publié en collaboration avec F. Mentha, est pour nous un précieux guide, lorsque nous essayons de nous retrouver dans ce maquis, et de saisir la pensée du législateur; combien de fois ne nous a-t-il pas facilité la compréhension de notre droit civil!

Rappelons aussi que Virgile Rossel était un lecteur fidèle de notre journal, auquel il dédia spécialement un sonnet lors de sa fête de majorité en novembre dernier. Ce sont là des témoignages de sympathie qu'il fait bon évoquer en ces temps difficiles. (Red.)

Mlle Raccaud

Au moment de mettre en pages, nous apprenons le décès survenu le 11 juin, après une longue et cruelle maladie, de Mlle A. Raccaud, l'une des plus fidèles féministes vaudoises. Nous remercions dans notre prochain numéro sur ce décès qui nous attriste toutes.



Les Femmes et la Société des Nations

La traite des femmes en Orient¹

II.

De ce long et poignant roman auquel nous avons comparé, par l'intérêt de sa lecture, le rapport de la Commission d'enquête de la S. d. N., les chapitres les plus lamentables sont peut-être ceux qui ont trait aux seules victimes européennes du trafic de chair humaine en Orient, soit aux femmes russes en Chine du Nord et en Mandchourie. Une bonne

¹ Voir le *Mouvement*, No 404.



Les femmes et les livres

Le petit homme

N. D. L. R. — Grâce à l'obligeance de Mme Cécile Lauber d'abord, et d'amis communs ensuite, nous sommes à même de donner à nos lecteurs la traduction inédite en français d'un fragment du roman *Die Wandlung* (Métamorphose) qu'a analysé avec tant de pénétration notre collaboratrice, M^{lle} Marg. Alioth, dans notre avant-dernier numéro.

A peine venu au monde, le petit homme avait accaparé l'autorité.

Il ne savait encore bien faire quoi que ce soit, ni bien voir, ni bien entendre. Et lorsqu'il pleurait, c'était loin d'être des larmes encore, mais une espèce de coassement impuissant, tout à fait comique: personne pourtant n'en riait.

Le coassement n'était ni bien fort ni bien impérieux, il aurait pu aisément échapper, et pourtant n'échappait à personne. Le son le plus léger qu'exhalait cette bouche minuscule faisait dresser l'oreille à toute la maison. Et la jeune mère, qui venait de s'assoupir, s'éveillait aussitôt, levait sa tête de l'oreiller et demandait avec inquiétude: — Ma sœur, que lui manque-t-il?

— Il aura faim, répondait la sœur en soule-

Alma SUNDQUIST (Suède)

Docteur en médecine

L'un des trois membres et la seule femme de la Commission de la S. d. N., qui a mené cette admirable enquête sur la traite des femmes dans les pays d'Orient. Alma Sundquist est féministe, et a souvent représenté son pays à nos Congrès internationaux.



Cliché du Conseil International des Femmes.

partie de ces malheureuses appartenant à des familles de réfugiés sans ressources, échouées dans des régions écartées de Mandchourie, où des Chinois ont assuré leur entretien, mais en exigeant d'elles, en échange, que les femmes membres de ces familles se livrent à la prostitution. La page suivante du rapport à la S. d. N. vaut d'être citée en entier:

«...Un groupe de réfugiés russes a tenté de passer la frontière russo-mandchoue du nord, en un point non surveillé de la steppe. La seule saison favorable à une telle entreprise est l'hiver, car les rivières gelées sont faciles à franchir, les pistes glacées sont plus praticables que par temps de dégel, et les hommes et les chevaux ne sont pas harcelés par les milliers de mouches, qui, en été constituent un véritable obstacle pour les voyageurs.

Les réfugiés qui, dans ces régions, sont pour la plupart des paysans, ont entassé le plus possible d'effets et de bagages sur des traîneaux à cheval ou à main, et ont suivi la direction de la frontière jusqu'au moment où ils ont rencontré certains convoyeurs chinois dont le métier lucratif consiste à conduire les réfugiés de l'autre côté de la frontière... Une fois la frontière franchie, ces réfugiés ont cherché à se rendre dans les régions de Mandchourie où ils pourront trouver des gens parlant leur langue et susceptibles de les employer comme ouvriers. Les voilà donc poursuivant leur chemin vers la ligne du chemin de fer de l'Est chinois, située à environ 2.000 kilomètres plus au sud. Comme dans la plupart des cas, ils n'ont guère ou point d'argent, ils ne tardent pas à être forcés de vendre ce qu'ils ont, afin de continuer leur voyage — moyen dangereux pour des gens terrorisés, ignorants et sans foyer. Ils logent parfois dans des auberges chinoises ou reçoivent parfois l'hospitalité de paysans chinois. Parfois, en raison de leur ignorance ou de leur incapacité à établir un budget, il leur arrive de s'attarder trop longtemps à un endroit, de sorte que la note finit par s'enfler hors de proportion avec leurs moyens; parfois ils sont exploités et trompés par des gens sans scrupules. Dans ce cas, ils finissent tôt ou tard par échouer dans quelque village perdu de Chine, privés de leurs hardes, et endettés auprès de leur logeur. Comme celui-ci ne veut pas laisser toute la famille s'en aller sans avoir été payé, et que les réfugiés sont trop désespérés pour s'adresser aux autorités — dont le représentant le plus proche peut, d'ailleurs, se trouver à une grande distance, — on conclut en général une

sorte d'arrangement en vertu duquel les hommes poursuivent seuls leur route avec l'espoir de gagner, une fois à destination, assez d'argent pour revenir s'acquitter de leurs dettes, et reprendre leurs femmes.

Si au bout de quelque temps, ils ne reviennent pas, le logeur chinois se croit en droit — comme il croirait l'être sans doute s'il s'agissait de Chinoises — de profiter à sa guise de la présence de ces femmes russes, soit dans sa propre maison, soit en les passant à d'autres contre une indemnité convenable. Il se peut qu'on les demande pour en faire des épouses, des concubines ou des domestiques, mais dès l'instant qu'on la considère comme un placement, entre les mains de gens inaccessibles à la pitié, une femme de race étrangère, incapable de parler la langue du pays, peut-être même incapable d'écrire une lettre dans sa propre langue, trop lasse et trop harassée pour protester, ne tardera pas à prendre le chemin de la maison de prostitution du village...

...Il est très difficile de déterminer le nombre de ces victimes, mais d'après des témoins dignes de foi, qui avaient parcouru de grandes distances à travers toute la Mandchourie du Nord, il y avait des prostituées russes de cette catégorie dans presque tous les villages qu'ils ont traversés... (Rapport, p. 31, 32.)

L'autre catégorie des victimes russes de la prostitution en Chine se rapproche davantage de celles que nous connaissons en Occident: ce sont surtout, en effet, des jeunes filles désireuses de gagner vite et facilement beaucoup d'argent, naïves et inexpérimentées, attirées par l'appât du plaisir, qui se laissent tomber dans la plus désespérante facilité dans les filets des trafiquants. Toute la région de Kharbin spécialement fournit une abondante proie à la traite des femmes. Fondée par les Russes, il y a une trentaine d'années, lors de la construction du chemin de fer, Kharbin a très vite, comme centre ferroviaire important, attiré la nombreuse population des aventuriers cherchant à s'enrichir, et dont la vie large et dépensière a marqué toute l'atmosphère de la ville. Le fait que les armées tsaristes y ont établi pendant la guerre leur quartier général n'a pas peu contribué à accentuer ce caractère de dissipation et d'agitation qui subsiste encore actuellement, et l'on peut dire que toutes les formes de la prostitution occi-

dentale se retrouvent là depuis la basse maison de prostitution jusqu'à la pratique de métiers divers, tels que celui de chanteuse de cafés-concerts, de serveuse de restaurants ou de danseuse professionnelle (partenaire de danse). Certaines jeunes filles, il faut le reconnaître, exercent ces métiers, le dernier surtout, de façon parfaitement respectable, mais un trop grand nombre, grisées par l'ambiance de cette vie, ne rêvent que d'aller continuer leur carrière dans les grandes villes de la Chine centrale et méridionale, tel que Tientsin, ou Shangai, et font partager à leurs parents leurs illusions et leurs désirs. Comme d'autre part, la demande de danseuses est très forte dans les grands centres commerciaux de la Chine proprement dite, et que cet « article » tout spécialement se place bien sur le marché (quelle éloquentement terminologie on est obligé d'employer!) les trafiquants saisissent toutes les occasions de profiter de cette ignorance et de cette vanité néfastes:

«...Une jeune fille dont le désir est de se rendre dans un de ces grands centres où elle espère trouver de nombreuses occasions de succès n'examinera pas de trop près une offre qui semble lui fournir un moyen facile d'accomplir le voyage. C'est seulement lorsqu'elle se trouve contrainte à entrer dans une maison de prostitution, ou dans un établissement de danse d'une catégorie qui la met au niveau de ces maisons, qu'elle se rend compte de son imprudence. A ce moment, elle est déjà endettée, c'est-à-dire qu'elle doit le prix de son voyage ou du trousseau dont elle s'est munie pour être prête à occuper la situation brillante qu'elle a vaguement espéré obtenir.

Elle est sans aucune aide pour protester, elle se trouve dans une ville inconnue, elle ne peut faire aucune proposition pour le remboursement de l'argent qui lui a été avancé, elle ne voit aucun espoir de trouver la situation facile qu'elle s'imaginait pouvoir obtenir aisément dès son arrivée. En outre, comme elle a laissé à l'agent le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne ses papiers d'identité et son autorisation de voyage, sans lesquels une Russe ne peut pas se déplacer en Chine, ces documents sont en la possession de l'individu en question. Elle ignore tout des mesures qu'elle peut prendre pour résister aux exigences du trafiquant, et elle croit qu'il ne lui reste qu'à se soumettre...» (Rapport p. 38.)

Femmes européennes et femmes asiatiques, toutes victimes, soit de circonstances extérieures déplorablement soit d'ignorance et de légèreté sévèrement blâmables, coutumes ancestrales, touchantes et cruelles à la fois, et difficiles à déraciner (nous l'avons montré pour les victimes chinoises de la traite) et vices de civilisation accentués par les conditions de vie de certaines régions de l'Orient, tel est le martyrologue lamentable que nous a montré tout au long la Commission d'enquête de la S. d. N. Quels remèdes peut-elle en même temps suggérer? Que proposent ceux et celles dont vibre le sentiment de leur responsabilité humaine devant de pareilles misères humaines et matérielles? c'est ce que nous exposerons dans notre prochain et dernier article.

E. Gb.

VARIÉTÉ

Un joli reportage

L'illustré du 18 mai nous apporte un reportage savoureux d'un journaliste genevois. Fancy — nom de plume — s'étant éveillée un matin avec l'idée fixe d'apprendre si ses concitoyennes désirent leurs droits politiques, descend dans la rue, hante le marché, court de la boutique au salon, et pose à toute ses victimes la question: « Madame, voulez-vous voter? »

La marchande de légumes n'hésite pas: « Mais bien sûr que j'aimerais voter. Il y a 25 ans que je suis abstinent... Une vendeuse de journaux et de tabacs désirerait s'occuper de tout ce qui concerne la femme et l'enfant, car elle estime que, dans certains cas, la femme est lésée... Une religieuse passe, perdue dans l'ample robe et sous la cornette... elle est évidemment au-dessus de la mêlée, n'éprouve nul désir de voter, et n'y serait, du reste, pas autorisée. Par contre, la marchande de poignées pour les marmites, une vieille qui n'a pas froid aux yeux, lance vigoureusement: « Je suis pour les droits de la femme, et si on nous donne le vote, je voterai. »

Une lointaine ritournelle, des airs lugubres... au bord du trottoir, la joueuse d'orgue de Barbarie moud des airs d'autrefois. Elle est sourde, quasi aveugle... « Si j'étais jeune, je ne dis pas — Tailleur, fourrure, toutou, c'est la grande dame qui n'émet pas des considérations très neuves... « la femme au foyer... pas mûre pour la politique... »; somme toute, des airs aussi périmés que ceux de la joueuse d'orgue. La coiffeuse, en train de faire une beauté à sa

vant le petit paquet (car le petit homme n'était encore qu'un simple paquet, un objet).

Elle le mettait au sein maternel. Mais il n'apparaissait même pas capable d'ouvrir sa bouche tout seul. Il fallait lui insinuer le doux aliment sur la langue et, pour que la langue le perçut et le comprît, y laisser tomber quelques gouttes.

Les gouttes gisaient comme une plaque blanchâtre sur la langue menue, et le petit semblait ne pas savoir qu'en faire du tout; mais elles se mirent à rouler d'un côté, et la langue se creusa comme une cuiller pour tâcher de les ressaisir. Elle écrasait la suave chose brassée, la pressait, et soudain la jeune mère dans un élan de ravissement s'écria:

— Il tète! il tète! oh! je l'entends avaler!

Son visage rosit d'émotion et ses yeux se noyèrent de larmes.

Car le petit homme, en commençant à sucer et à ingurgiter, donnait dans un seul instant à sa mère plus de joie que n'aurait pu le faire un homme mûr pendant un long espace de temps.

— Qu'il est malin! comme il s'y prend bien! murmurait la mère profondément attendrie, et la sœur approuvait avec émotion: en effet, ce qui glissait là dans le petit muscau était si bon que le frison s'était mis à le savourer comme un véritable gourmet.

En vérité, c'était malin au petit homme de s'entendre à boire. Plus rien dans la vie ne peut être pour lui d'aussi grande importance que ses deux tout premiers actes, respirer et boire. Qu'il y échoue n'a plus à faire sa preuve en aucun autre. Sa brève existence déjà touchée à son terme. Quand il fut rassasié, le petit lâcha sa mère, ouvrit les yeux, et la regarda. Alors elle abaissa,

bouleversée, son regard dans ces étranges yeux ronds de l'enfant, où flottaient encore les ombres de sa mystérieuse origine, et, dans son langage muet, lui souhaita le bonjour et la bienvenue.

Elle lui disait, en son langage muet:

— Dieu te bénisse, mon chéri, mon cœur, ma vie!... Je veux te protéger, t'élever, je veux être ta bonne mère. Je veux te garder sur mon cœur toute la vie, comme à présent, et consacrer mes bras à travailler pour toi, à te porter, à te soutenir et te conduire. Je veux aussi toujours consacrer mon amour, mon corps soumis à la tâche pénible, mon temps, mon existence à te servir... A cause de ce miracle, que tu es sorti de mon sang, que tu es là, que tu vis, que tu sais têter, que tu me regardes si tendrement... toi... ma joie!...

Le petit homme ne répond pas au silencieux discours de sa mère. Il ne sait rien d'elle. Il ne sait pas parler. Mais il n'a pas besoin de paroles non plus pour se faire comprendre, le langage de ses petits pieds et de ses petites mains suffit.

Chez lui tout à la même importance, son sommeil et ses veilles doivent être gardés avec la même sollicitude. Dans sa fragilité réside sa plus grande sécurité, l'arme puissante qui lui sert à réduire la force la plus impétueuse.

Oui, il est à peine arrivé et ne sait encore bien faire quoi que ce soit; et pourtant il a déjà renversé le cours de la journée pour les grandes personnes, changé leurs habitudes, occupé leur esprit.

Et qui le croirait? — Il a su faire garder le lit à sa mère par le jour le plus éclatant.

(Trad. française de J. G.) CÉCILE LAUBER.